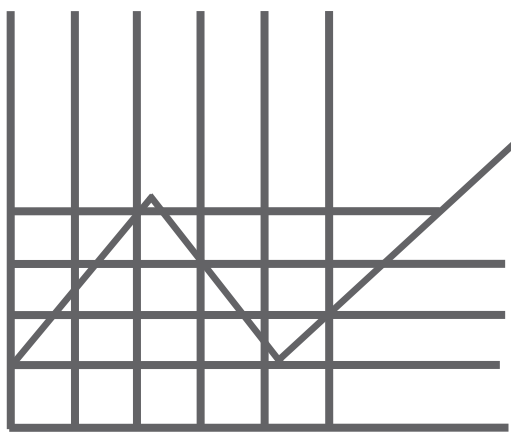




La Lettre de la BOURSE

Journal de l'Economie et des Marchés de Capitaux

Fondé le 18 Février 2003 - Récépissé N° 023/RDJ/C19/BASC

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : **Salomon Douala Epale**

N° 170 du 27 Décembre 2023 - Prix : Cameroun 400 F.cfa – Cemar 500 F.cfa

TERMINAL À CONTENEURS DU PAD

Bolloré et APM déboutées par la Cour d'arbitrage d'Abidjan

Les deux entreprises contestent d'une part la validité de la résolution du conseil d'administration du Port autonome de Douala qui crée la régie déléguée du terminal à conteneurs du port de Douala Bonabéri et d'autre part la compétence de Cour d'Arbitrage de l'Ohada de connaître du pourvoi en cassation introduit par le Port autonome de Douala. P. 4



GESTION DES FINANCES PUBLIQUES AU CAMEROUN

Satisfecit des bailleurs de fonds

Les progrès sont enregistrés entre autres dans la mobilisation des ressources, l'amélioration de la documentation budgétaire, la capacité d'analyse et de suivi des passifs éventuels et autres risques budgétaires, le suivi des actifs financiers, la gestion de la dette, l'élaboration des prévisions macroéconomiques et budgétaires, la programmation à moyen terme de la budgétisation des dépenses ou encore l'encadrement de la préparation du budget. Ces résultats dénotent de la pertinence des réformes engagées ces dernières années certes, mais il subsiste quelques faiblesses, notamment la transmission tardive du projet de loi des finances au Parlement, la faiblesse des systèmes d'information ou l'inefficacité des mécanismes de transfert des ressources aux collectivités territoriales décentralisées.

Pp. 5-7



Bdeac

La poursuite des réformes engagées en 2024

Les actionnaires réaffirment leur soutien à la Banque pour poursuivre des réformes engagées sous le plan stratégique «Azobé».

P. 3



Bvmac

Le plan d'action 2024 approuvé par le conseil

Plusieurs autres points qui vont booster la performance de la Bvmac ont été également ratifiés.

P. 3



Changement climatique

Gestion de l'environnement, crises et catastrophes en Afrique Centrale.

L'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture a organisé à Douala du 18 au 22 Décembre 2023, un atelier de renforcement des capacités en changement climatique, gestion de l'environnement, crises et catastrophes environnementales en Afrique centrale.

P. 10

Suivez notre actualité sur www.lettre-bourse.com

PATRIMOINE CULTUREL

Le siège du Ngond'a Sawa inauguré

L'œuvre d'art flambant neuve a été inaugurée ce jeudi 14 décembre 2023 par Mouelle Kombi ministre de l'éducation physique et sportive représentant du chef de l'Etat, en présence de Louis Paul Motaze ministre des finances et du Dr Roger Mbassa Ndiné, maire de la ville de Douala.

Longtemps attendu par le peuple Sawa et les populations camerounaises, ce joyau architectural qui va désormais abriter les bureaux du Ngonda Sawa, est constitué de: 3 blocs (un central, une salle polyvalente modulable (920 m2) et d'une mezzanine (560 m2) d'une part et de deux ailes d'autre part.

Il est construit sur 1760 m2, soit près du 1/3 de la superficie globale, il a la forme d'une pirogue, un symbole fédérateur qui renvoie à des éléments naturel et culturel comme l'eau et les activités de pêche que le peuple de l'eau et de la côte, ont en partage.

Sa Majesté Essaka Ekwalla, chef du Canton Deido, parle d'« un grand jour pour la communauté sawa ». Le rêve est devenu réalité, le rêve du peuple sawa, du plus grand au plus petit, du plus célèbre au plus humble, de doter le plus ancien rassemblement traditionnel du Cameroun d'un édifice digne



Coupe du ruban symbolique

de ce nom, un repère spatial inamovible, incontournable dans la ville de Douala », a indiqué le président en exercice du Ngondo à l'ouverture de la cérémonie. Toute chose qui laisse entrevoir un sentiment de satisfaction.

En sa qualité de représentant du chef de l'Etat Paul Biya, sa Majesté le ministre des Sports Narcisse Mouelle Kombi a rappelé la symbolique de ce lieu chargé d'histoire où s'est tenue, il y a plus d'un siècle, la première réunion du Ngondo, « J'appelle à une synergie d'action entre la CUD, les pouvoirs publics et les acteurs de la culture à faire de ce lieu une référence culturelle » a-t-il instruit, car le

chef de l'Etat a toujours porté une attention particulière à la préservation au développement et à la valorisation du patrimoine culturel camerounais.

Par ailleurs, « La symbolique qu'incarne Bessèké vient donner à la ville des atouts supplémentaires dans sa dimension de ville d'histoire et de culture que nous nous employons à restaurer et à faire connaître », relève Roger Mbassa Ndiné. L'essence même de la culture sawa souligne-t-il, est le rassemblement et l'ouverture. Cette culture a donné ce qu'elle a de meilleur au Cameroun, que ce soit dans l'art culinaire, du chant et de la musique ou dans le style vestimentaire et ce, dans

un esprit de totale ouverture. Le Palais de la culture sawa aura la charge d'exposer ce riche patrimoine culturel ». Outre cela, il abritera le Munkanda (siège du Ngonda Sawa), le bureau régional de l'art, de la culture et du tourisme, apprend-on du maire de la ville, le Dr Roger Mbassa Ndiné qui n'a pas manqué de demander à l'illustre messager du Chef de l'Etat de bien vouloir « transmettre à son excellence Paul Biya, l'expression de l'infinité gratitude de la ville de Douala pour son geste extrêmement fort à l'endroit du Ngondo lequel est en passe d'établir ses quartiers à Bessèké, à l'endroit où se dérouleront il y a plus d'un siècle

les premières assises hautement mystiques de cette assemblée traditionnelle du peuple Sawa », a-t-il ajouté.

Soulignons que, le chef de l'Etat Paul Biya, avait personnellement ordonné la cession aux Sawas de 5000 m2 de terre à Bessèké. Il répondait ainsi aux doléances du peuple sawa qui s'était mobilisé autour de cette cause.

Il a également instruit la communauté urbaine de Douala de mettre à disposition des fonds qui contribueront à la mise en œuvre du projet, jusqu'à son inauguration ce 14 décembre 2023

Dim Dim



La Lettre Sarl

- Société spécialisée dans la communication des marchés des capitaux (Appels publics à l'épargne, émission des bons de trésor, etc.

- Edition des journaux (La Lettre de la Bourse et Kaso'o)

Directeur Général
Salomon Douala Epale

La Lettre
de la
BOURSE

Journal de l'Economie et de la Finance
Fondé par le Dr. Salomon Douala Epale

Tél. : (237) 696.49.24.40
E-mail : lettrebourse@gmail.com

Directeur de la Publication (237) 696 97 32 17

Salomon Douala Epale
Tél. (237) 223.41.12.57
- 677.53.20.32
E-mail :
salomondoualaepale@gmail.com

Direction
Administrative
et Financière
Hugo Bougna

Conseiller à la
Rédaction
Jérémie Toko
Bruno Bekima

Rédacteur en Chef
Salomon Douala Epale

Secrétaire de rédaction
Emmanuel Um

Rédaction Centrale
S. Douala Epale
Bougna Etroukan Z. R.
Dagoro Etroukan
Yveline M. Douala (Stg)
Philippe Nsoa

Desk Yaoundé
Coordinateur
Francisca Ewandjé E.
(237) 677.60.47.58
Philippe Baba

Gabon
Isaac Makanga
Tél. +241 627 80 606

Tchad
Mercile Fils
Tél. +235 66 30 73 75

Service commercial et
marketing
Dieudonné Seh
(237) 696 04 51 50

Infographie
Ingenieur Joseph
Moussi

(237) 674.06.64.24
(237) 698.52.32.11
E-mail :
joemoussi@gmail.com

Impression
JV Graf, Yaoundé

Distribution
Cameroun
Fedipress

Gabon
Sogapresse

Tchad
Hisseine Mersile Atti
Mahamat

HCR/CICR/CAMEROUN

Domestication de la convention de Kampala

Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (Hcr) a tenu les 12 et 13 décembre 2023 à Douala, un atelier sur les enjeux de la domestication de la convention de Kampala sur la protection des personnes déplacées internes (PDI) en Afrique.

Au Cameroun, les réfugiés bénéficient d'un encadrement juridique conséquent, notamment les conventions internationales de portée universelle et nationale. Mais il n'en n'est rien pour les personnes déplacées internes. Afin d'apporter une solution durable au phénomène des déplacements internes des personnes au Cameroun, le Hcr, le Cicr (Comité international de la croix rouge), des membres des départements ministériels, des organisations des nations unies, de la société civile et autres participants se sont retrouvés les 12 et 13 décembre 2023 à Douala, autour de l'atelier sur les enjeux de la domestication de la convention de Kampala, à laquelle le Cameroun a adhéré.

L'atelier ambitionne de sensibiliser les membres du Comité interministériel des enjeux qu'il y aurait pour le Cameroun à finaliser son processus de domestication de la Convention de



Une vue de la salle des travaux

Kampala notamment, la mise en place d'un cadre juridique qui soit en cohérence avec ses engagements internationaux, l'harmonisation en vue de mieux coordonner les mesures et mécanismes de protection ainsi que la prise en charge des personnes déplacées internes sur le territoire national.

L'atelier s'est déroulé en 2 phases ; exposés suivis des discussions/échanges avec les participants ; et réunion restreinte en vue de la mise sur pied d'un groupe de suivi du processus d'adoption de la loi de domestication de la Convention de Kampala. A l'effet pour les par-

ticipants, d'être sensibilisés sur l'intérêt/enjeux de la domestication de la Convention de Kampala, et de mettre sur pied le groupe de suivi du processus d'adoption de la loi de domestication de la Convention de Kampala.

La loi constitutionnelle N°96/06 du 18 janvier 1996, modifiée et complétée par la loi N°2008/001 du 14 avril 2008 ; la loi N°86/016 du 06 décembre 1986 portant réorganisation générale de la Protection civile au Cameroun ; le Décret N°98/031 du 09 mars 1998 portant organisation des plans d'urgence et des secours en cas de catastrophe

ou de risque majeur, afin de prendre en charges les personnes déplacées internes ; le ministère de l'administration territoriale (Minat) à travers la direction de la Protection civile (Dpc) ; ainsi que d'autres mécanismes de collaboration et départements ministériels qui concourent à la gestion des personnes déplacées internes souffrent d'un déficit de coordination.

Depuis 2014, le Cameroun fait face aux conséquences du conflit armé non international dans la région de l'Extrême-Nord, ainsi que des répercussions des troubles sociopolitiques en Centrafrique le long de sa frontière orientale. A ces deux situations s'est ajoutée, la violence armée dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest. Ces situations qui provoquent des mouvements de réfugiés de part et d'autre des différentes frontières et des déplacés internes vers d'autres régions et localités du pays. Les dernières statistiques font état d'environ 1 066 254 personnes déplacées internes en septembre 2023. Une situation qui nécessite une harmonisation des mesures et mécanismes de protection et de prise en charges des personnes déplacées internes sur le territoire national.

Bruno Bekima

BVMAC

Le plan d'action 2024 approuvé par le conseil

Plusieurs autres points qui vont booster la performance de la Bvmac ont été également ratifiés

Les membres du Conseil d'Administration de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (Bvmac) se sont retrouvés, le 18 décembre dernier à l'immeuble siège de l'institution sis à 1450 boulevard de la liberté, Akwa Douala (Cameroun) pour la cession ordinaire dudit conseil.

Au cours des assises présidées par Henry-Claude Oyima, président du conseil d'administration de la

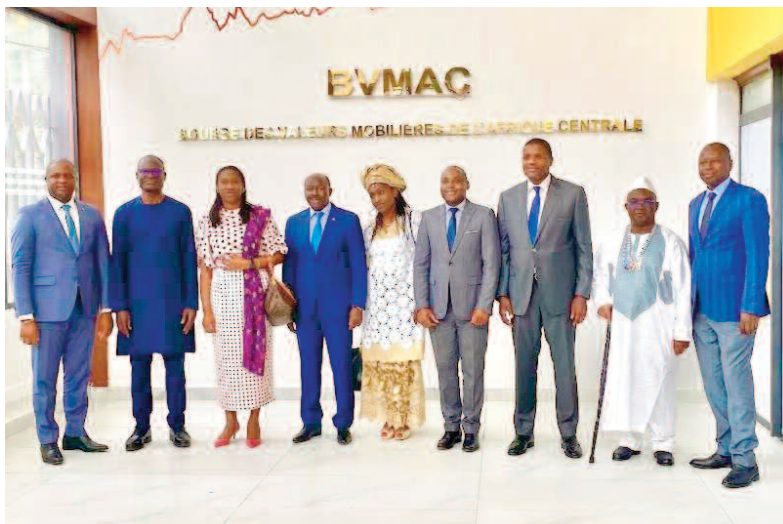


Photo de famille des membres du conseil d'administration

Bvmac, plusieurs points inscrits à l'ordre du jour ont été examinés et adoptés. Il s'agit entre autres du plan d'action 2024 présenté par la direction générale. Sur ce point, le conseil a engagé la direction générale de la Bvmac à poursuivre les efforts de déploiement du Business plan 2022-2026 de la Bvmac qui prévoit notamment, la mise en œuvre des activités du dépositaire central (DUC).

Dans la foulée, le conseil a également adopté le budget 2024 qui prévoit des investissements d'un montant de 2,2 milliards de francs CFA ; le code d'éthique et de déontologie, fondement moral pour les

employés, les mandataires sociaux, ainsi que toutes les parties prenantes interagissant avec la Bvmac.

En outre le conseil s'est félicité de la dynamique enregistrée sur les neuf premiers mois de l'année 2023 dans l'activité marquée notamment par quatre nouvelles admissions à la cote officielle du compartiment obligataire et une hausse appréciable des négociations sur le compartiment action.

Enfin, le conseil s'est réjoui de la tendance positive des comptes sociaux au 30 septembre 2023 et des projections au 31 décembre de la même année.

Salomon Douala Epale

BDEAC

Nouveaux financements et le Budget 2024 approuvés

Le conseil d'administration de l'institution Bancaire a approuvé le Budget 2024 et le plan de financements pour près de 120 milliards de francs cfa.

Le Conseil d'Administration de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (Bdeac) dont le siège est à Brazzaville (Congo) s'est tenu le 19 décembre 2023 à Douala (Cameroun) sous la présidence du ministre des finances et du Budget de la république de Guinée-Equatoriale, Fortunato OFA MBO NCHAMA président en exercice dudit conseil.

Au cours des travaux, Dieudonné EVOU MEKOU, président de l'institution bancaire rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour. A savoir entre autres, la poursuite des réformes à travers plusieurs projets de textes ; l'examen du projet de budget 2024 et l'examen des propositions de financement.

Sur le point concernant les propositions de financement des nouveaux projets, les administrateurs ont approuvé divers projets pour un montant global d'environ 120 Milliards de francs CFA. Ces projets couvrent différents domaines à savoir les routes, l'industrie et le tourisme.

La mise en œuvre de l'ensemble



Photo de famille

de ces projets aura selon le communiqué rendu public après les assises, un fort impact social et économique en termes de contribution à la création de la richesse pour les Etats de la Cemac, de création d'emplois directs, indirects et de l'amélioration des conditions de vie des populations.

Le projet de budget 2024 d'un montant de 70 milliards de francs en capital et en fonctionnement qui a été soumis en vue de soutenir la mise en œuvre des activités opérationnelles de la banque au cours du prochain exercice a été approuvé. Les administrateurs ont également apporté leur soutien à la direction de la banque en approuvant plu-

sieurs projets de réformes de textes qui leur ont été soumis ; ceux-ci concernent, entre autres, les règlements intérieurs de l'assemblée générale, du conseil d'administration, du comité des risques, ainsi que de la déclaration d'appartenance au risque.

Le communiqué de presse qui a sanctionné les travaux du conseil d'administration a rappelé que conformément au principe de rotation par ordre alphabétique décidé par les chefs d'Etat de la Cemac, la république du Tchad va assumer à partir de janvier 2024 la présidence du conseil d'administration de la Bdeac.

Salomon Douala Epale

BDEAC

La poursuite des réformes engagées en 2024



Une vue des travaux

Les actionnaires réaffirment leur soutien à la Banque pour poursuivre des réformes engagées sous le plan stratégique « Azobé ».

Au cours de l'assemblée générale extraordinaire de la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (Bdeac) tenue le 20 décembre à Douala (Cameroun), sous la présidence du ministre des finances et du budget de la république de Guinée Equatoriale, Fortunato-Ofa-Mbio Nchama, son président en exercice Dieudonné Evou Mekou président de la Banque, les actionnaires ont réaffirmé leur soutien pour la poursuite des réformes engagées sous le plan stratégique 2023-2027 dénommé « azobé ».

Se rapportant aux points inscrits à l'ordre du jour de ladite assemblée générale extraordinaire, les actionnaires ont adopté le règlement intérieur de l'Assemblée générale qui leur a été soumis, tout en saluant cette réforme qui renforce le corpus réglementaire qui a significati-

vement évolué au cours l'exercice 2023 selon le communiqué final de l'Ag.

La présidence de l'assemblée générale et du Conseil d'Administration de la BDEAC sera assurée à partir de janvier 2024 par la république du TCHAD conformément aux textes de l'institution en vigueur qui prévoient le principe de rotation par ordre alphabétique des pays de la Cemac.

Selon le communiqué de presse qui a sanctionné les travaux, les actionnaires ont particulièrement apprécié les évolutions observées en 2023 qui comprennent l'approbation des financements à hauteur de 267 milliards de francs CFA, l'adoption de 10 politique et chartes venant renforcer la gouvernance de la Banque, ainsi que la mise en place du comité des risques et du comité d'Ethique et de déontologie.

Enfin les actionnaires ont félicité, le président de l'Assemblée Générale et du conseil d'administration pour les résultats atteints.

Salomon Douala Epale



TERMINAL À CONTENEURS DU PAD

Bolloré et APM déboutées par la Cour d'arbitrage d'Abidjan

Les deux entreprises contestent d'une part la validité de la résolution du conseil d'administration du Port autonome de Douala qui crée la régie déléguée du terminal à conteneurs du port de Douala Bonabéri et d'autre part la compétence de Cour d'Arbitrage de l'Ohada de connaître du pourvoi en cassation introduit par le Port autonome de Douala.

C'est le genre de nouvelle qui devrait (re)donner du baume au cœur des dirigeants du Port autonome de Douala (PAD) par ces temps de grisaille socioéconomique. Il s'agit de la décision rendue le 30 novembre 2023 par la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (Ccja) de l'Ohada à Abidjan, en Assemblée plénière.

À la question de savoir si la résolution du conseil d'administration du PAD (société anonyme) constitue-t-elle un acte réglementaire (administratif) et qui en conséquence, peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le juge administratif, en l'occurrence le jugement rendu le 5 août 2021 par le tribunal administratif du Littoral à Douala annulant la résolution du PAD portant création de la régie déléguée du terminal à conteneurs, la Ccja répond utilement par la négative en suivant un raisonnement en deux temps.

D'abord, le PAD est une société anonyme inscrite au Registre du commerce et du crédit mobilier et ayant l'Etat comme actionnaire unique : l'Etat du Cameroun. Il est régi par l'Acte uniforme sur les sociétés commerciales et les groupements d'intérêt économique (Audscgie).

Ensuite, la résolution adoptée par le PAD dans le cadre des orientations de ses activités est soumise, quant à son régime juridique, à l'Auscgie de l'Ohada. En conséquence, le Tribunal administratif de Douala a méconnu sa compétence par refus d'application des normes de l'Ohada.

Personne morale de droit privé

Selon juriste Agbam Issifou, « il faut tout simplement déduire de cette décision que la résolution du conseil d'administration d'une personne morale de droit privé, même celle ayant l'Etat comme unique actionnaire, n'entre pas forcément dans le giron des actes réglementaires. Elle échappe en conséquence, à la compétence du juge administratif du moment où elle touche au domaine de l'Auscgie. »

De l'avis des experts, le pourvoi du PAD devant la Ccja le 12 novembre 2021 avait pour objectif immédiat de suspendre l'instruction de cette affaire par la Cour suprême du Cameroun jusqu'à l'issue définitive de la procédure à Abidjan. Dans sa décision, la Cour d'Abidjan se déclare compétente pour connaître de ce pourvoi ; « casse le jugement n°194/QD/ADD/21 rendu le 5 août 2021 par le Tribunal administratif du Littoral à Douala ; dit n'y avoir lieu à évocation ; renvoie les parties à mieux se pourvoir ; condamne les sociétés APM Terminals B.V/ Bolloré S.E aux dépens », lit-on dans l'expédition signée le 4 décembre 2023 dont votre journal a eu copie.

En d'autres termes, « le tribunal compétent pour connaître d'une résolution de conseil d'administration d'une société anonyme est le tribunal de droit commun statuant en matière commerciale ». Bien plus, détaille la



Bolloré et APM renvoyés devant le tribunal de droit commun statuant en matière commerciale.

Ccja, « la loi camerounaise n°2006/022 du 29 décembre 2006 fixant l'organisation et le fonctionnement des tribunaux administratifs a manifestement soustrait les entreprises à capitaux publics, comme le Port de Douala de l'ensemble des personnes morales justiciables devant les tribunaux administratifs ».

Litige purement commercial

En rappel, par une convention du 28 juin

2004, le PAD a confié à la société « Douala international terminal » (DIT), pour une durée de 15 ans à compter du 31 janvier 2005, la gestion, l'exploitation et la maintenance du terminal à conteneurs du port de Douala Bonabéri. La dite convention devant arriver à terme le 31 décembre 2019, le PAD a lancé une procédure de sélection d'un nouveau concessionnaire. Une procédure sera attaquée devant le Tribunal administratif du Littoral à Douala. Ce qui va aboutir à sa suspension

par décision du 16 août 2019, confirmée par arrêt du 4 décembre 2019 de la chambre administrative de la Cour suprême du Cameroun.

Face à ce blocage, le PAD va décider, les 4 et 6 décembre 2019, de la mise en régie provisoire du terminal à conteneurs. Mais les sociétés APM Terminals B.V/ Bolloré S.E, s'estimant disqualifiées à tort lors de la phase de consultation restreinte pour la sélection d'un nouveau concessionnaire, vont saisir le Tribunal administratif du Littoral à Douala le 6 avril 2020 d'une requête en annulation de la décision du directeur général du PAD du 4 décembre 2019 et la résolution du conseil d'administration du PAD du 6 décembre 2019 portant création de la régie déléguée de gestion, d'exploitation et de maintenance du terminal à conteneurs du port de Douala Bonabéri.

Dans leur mémoire en réponse déposé à la Ccja le 12 septembre 2022, APM Terminals B.V/ Bolloré S.E soutiennent que la Cour n'est pas compétente en la matière mais plutôt la Cour suprême du Cameroun...

F. SONA.

BANQUE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE CENTRALE

SERVICES CENTRAUX

Boîte Postale 1917 - Yaoundé
République du Cameroun
TELEX-BANETAC 8343 KN
Tél. 222 23 40 30 - 222 23 40 60
Fax 222 23 33 29
E-mail : beac@beac.int

Direction Générale des Études,
Finances et Relations Internationales
Dépositaire Central Unique de la CEMAC

Yaoundé, le 22 DEC. 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale, Dépositaire Central Unique des valeurs mobilières de la CEMAC, a l'honneur de porter à la connaissance de ses adhérents, des investisseurs et du public, que Alios Finance Cameroun, émetteur de l'emprunt obligataire **ALIOS 01 5,75% 2018-2023, code ISIN CM000002011-5**, a procédé, le **19 décembre 2023**, au remboursement de la 20^{ème} et dernière échéance dudit emprunt pour un montant total de **450 833 333** (quatre cent cinquante millions huit cent trente-trois mille trois cent trente-trois) FCFA, soit **444 444 444** (quatre cent quarante-quatre millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre) FCFA pour le remboursement du principal et **6 388 889** (six millions trois cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf) FCFA au titre du paiement des intérêts.

Le coupon net perçu par obligation est de **563,55 FCFA** (soit **555,56 FCFA** au titre de l'amortissement du principal et **7,99 FCFA** pour le paiement des intérêts) et la date d'ouverture des opérations d'encaissement auprès des Sociétés de Bourse est fixée au **20 décembre 2023**.

P/ Le Directeur Général des Etudes, Finances
et Relations Internationales,
Le Directeur des Opérations Financières,



MAHAMAT DJIBRINE

GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Satisfecit des bailleurs de fonds sur les réformes du Cameroun

Dans un communiqué de presse publié le 20 décembre 2023, le ministre des Finances informe l'opinion publique que le Cameroun a mené de décembre 2022 à septembre 2023, la revue de la gestion des finances publiques selon la méthode « Public expenditure and financial accountability » (Pefa). Cette troisième revue (2022-2023) constate une amélioration appréciable de la gestion des finances publiques depuis la dernière évaluation de 2017. « Sur 31 indicateurs, 15 ont connu une évolution positive, 8 ont été jugés stables, 5 ont régressé et 3 n'étaient pas comparables », indique le communiqué.

Les progrès sont enregistrés entre autres dans la mobilisation des ressources, l'amélioration de la documentation budgétaire, la capacité d'analyse et de suivi des passifs éventuels et autres risques budgétaires, le suivi des actifs financiers, la gestion de la dette, l'élaboration des prévisions macroéconomiques et budgétaires, la programmation à moyen terme de la budgétisation

des dépenses ou encore l'encadrement de la préparation du budget.

Ces résultats dénotent de la pertinence des réformes engagées ces dernières années certes, mais il subsiste quelques faiblesses, notamment la transmission tardive du projet de loi des finances au Parlement, la faiblesse des systèmes d'information ou l'inefficacité des mécanismes de transfert des ressources aux collectivités territoriales décentralisées.

Le gouvernement camerounais nourrit l'ambition de hisser le système national de gestion des finances publiques parmi les meilleurs à l'échelle continentale. Un objectif à portée de main, rassure le ministre Louis Paul Motaze. Votre journal saisit le prétexte de la clôture du Plan Global de réformes de la Gestion des Finances, le 31 décembre 2023, pour faire une revue des faits marquants.

Dossier réalisé par Philippe NSOA

MINISTÈRE DES FINANCES

Vent de réformes sur la gestion des finances publiques

Depuis 2010, le Cameroun est engagé dans la modernisation du système de gestion de ses finances publiques. Ce processus est guidé par des plans de réformes, notamment le Plan de Modernisation des Finances publiques, le Plan d'Action Triennal et du Plan Global de réformes de la Gestion des Finances.

Faire du Cameroun un pays émergent, à l'horizon 2035. C'est le but de la vision de développement à long terme que le gouvernement a adopté en 2009. Elle définit le nouveau cadre de planification et fixe les objectifs à atteindre. Structurée autour de trois phases, la première couvrait la période 2010-2019, et était contenue dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE). Elle visait principalement l'accélération de la croissance économique. La Stratégie Nationale de Développement (SND30), opérationnalise la deuxième phase de la vision 2035 en jugulant les écarts observés dans la mise œuvre du DSCE. Elle prend le relais jusqu'en 2030. L'ambition affichée du Cameroun à travers la SND30 est d'accéder au statut des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Cette ambition se justifie au regard de la nécessité pour le pays d'accélérer et de conforter le rythme de croissance économique...

Mais comme le souligne fort à propos le ministre des Finances, Louis Paul Motaze, citant Eric Le Boucher dans son ouvrage « Economiquement incorrect », il n'y a « pas de croissance sans réformes... ». C'est ainsi que le gouvernement adopta, en 2009, le Plan de Modernisation des Finances Publiques pour la période 2010-2015, remplacé par le Plan d'Action Triennal (2016-2018) puis par le Plan Global de réformes de la Gestion des Finances qui arrive à son terme le 31 décembre 2023.



2013-2023. Le budget programme, réforme majeure du système de gestion des finances publiques à 10 ans.

Pour contextualiser le processus, Louis Paul Motaze rappelle « les affres des crises économiques successives enclenchées dès la fin des années 80 qui ont principalement conduit le gouvernement camerounais à prendre des décisions difficiles, la dévaluation du Franc CFA, la réduction des effectifs de la fonction publique, la privatisation des entreprises publiques,.... ».

Réforme, une affaire de tous

Autant de contraintes qui ont conduit le pays à s'inscrire dans une dynamique de réformes dans différents secteurs y compris celui de la gestion de finances

publiques. La pierre angulaire de cette dynamique étant le changement de paradigme dans la préparation, l'exécution et le suivi du budget de l'Etat : le budget programme. En vigueur depuis le 1er janvier 2013, ce mode de budgétisation de l'action publique apparaît comme vecteur d'une gestion qui promeut la performance, la transparence et la responsabilité. Un saut qualitatif pour mieux s'adapter aux crises successives que connaît le monde.

Aujourd'hui, souligne-t-on au ministère des Finances, 80% des dépenses de l'Etat sont réparties par programme assorti chacun d'objectifs et d'indicateurs de performance. Dans la foulée du budget programme, le gouvernement a engagé la

modernisation du Trésor public, de la comptabilité et de la gestion de la dette publique, la réforme fiscale et du système des marchés publics, le transfert des compétences et des ressources aux collectivités territoriales décentralisées...

En présidant la 14e session du Comité de pilotage de la plateforme du dialogue sur les finances publiques, le 13 décembre 2023, le ministre des Finances a sonné la mobilisation générale de toutes les parties prenantes autour de la modernisation du système de gestion des finances publiques. « Les objectifs de croissance et de développement envisagés à l'horizon 2035 ne sauraient être atteints sans des évolutions dans nos méthodes, nos organisations, nos compétences. La réforme est une affaire de tous, une action pour tous », a insisté Louis Paul Motaze.

La Lettre de la Bourse

Maintenez le lien, abonnez-vous à la version numérique

JOURNAL DE L'ECONOMIE ET DES MARCHÉS DE CAPITAUX

RÉFORME COMPTABLE

Dites bonjour à la nouvelle comptabilité générale de l'État

Dans le cadre du processus de transposition des Directives Cemac au Cameroun, pour les trois derniers exercices, le Comité de Normalisation des Comptes Publics a élaboré trois recueils des normes comptables : Etat, établissements publics et collectivités territoriales décentralisées.

Un nouveau Règlement général régit la comptabilité publique au Cameroun depuis le 07 juillet 2020. La signature du décret y relatif marque la fin du processus de transposition des Directives Cemac au niveau national. Les professionnels du secteur estiment que l'implémentation de ce nouveau paradigme a constitué le principal point d'attention de la décennie écoulée. Pour en arriver là, le gouvernement a mis en place un Comité de Normalisation des Comptes Publics (CNCP) le 3 mai 2013.

L'ambition du CNCP est de s'assurer de la mise en application du nouveau cadre comptable de l'Etat qui se caractérise par la mise en place de la comptabilité en droits constatés. Une comptabilité qui vise l'amélioration de la qualité de l'information financière à travers la production des comptes réguliers, sincères et donnant une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Etat.

Dans ce cadre, le CNCP va procéder à la validation du recueil des normes comptables de l'Etat par un arrêté du ministre des Finances (Minfi), président du Comité,



La normalisation comptable entraîne le recensement et l'évaluation du patrimoine de l'Etat.

le 21 janvier 2020. Ces normes comptables, 14 au total, s'inspirent des normes comptables internationales pour le secteur public ou normes IPSAS (International Public Sector Accounting Standards), des référentiels comptables Ohada et Cemac et du manuel des statistiques des finances publiques du Fonds Monétaire International.

Normalisation comptable

L'application de ces normes a été rendue obligatoire depuis le 1er janvier 2022. Le

25 janvier 2023, le CNCP a procédé à la validation du Recueil des Normes Comptables des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), dotant ainsi pour la première fois la comptabilité des CTD d'un référentiel de normes aux standards internationaux et qui prend en compte la spécificité des CTD. Un aboutissement heureux qui va permettre un arrimage de la comptabilité régissant les CTD à la réforme de la comptabilité publique. Ce recueil des normes comptables des CTD, 12 normes au total, s'applique à la comptabilité générale des CTD, une comptabilité

assise sur le principe de la constatation des droits et obligations. Cela implique que les opérations doivent être prises en compte au titre de l'exercice auquel elles se rattachent indépendamment de leur date de paiement ou d'encaissement.

En prélude au passage à la comptabilité patrimoniale, le minfi a érigé le recensement et l'évaluation du patrimoine de l'Etat en un objectif majeur. Ainsi, en s'appuyant sur trois critères de significativité que sont l'enjeu financier, l'enjeu stratégique et la charge symbolique, les travaux de recensement et de valorisation du patrimoine ont porté sur les actifs financiers de l'Etat, notamment les participations de l'Etat dans les entreprises qui se chiffrent au 31 décembre 2022 à 974 712 321 286 FCFA ; les immobilisations corporelles (immeubles bâtis à usage de bureau) du département du Wouri et du Mfoundi au nombre de 3 187 pour une valeur totale de 1 469 879 534 910 FCFA ; les engagements hors bilan, notamment les avals accordés par l'Etat à certaines entreprises pour un montant de 48,2 milliards ; la dette publique, évaluée à près de 10 473 milliards.

Les travaux d'intégration du patrimoine notamment en ce qui concerne les immobilisations corporelles et les stocks vont se poursuivre selon le calendrier quinquennal.

FISCALITÉ

Les bons points de la dématérialisation des procédures

Depuis quelques années, les contribuables peuvent effectuer leurs opérations douanières ou fiscales sans se déplacer de leurs maisons ou de leurs bureaux, à partir de son téléphone ou ordinateur.

Dans le souci de s'arrimer aux standards internationaux, le Cameroun présente depuis plus d'une décennie et demie, une volonté généralisée de dématérialisation des relations entre les administrations et les administrés. Ceci, dans le but non seulement d'avoir un gain de temps, d'argent, réduire les coûts du traitement humain, la corruption et ainsi que les plaintes, mais aussi de rationaliser le système tel que prescrit par nos Partenaires Techniques et Financiers (PTFs).

Au plan fiscal, ce nouveau système a institué des nouvelles procédures dites « télé procédures ». La téléprocédure est un système de télé-déclaration et de télépaiement qui permet une dématérialisation totale des déclarations fiscales et un télépaiement des droits dus. Pour ce faire, la direction générale des impôts (DGI) a déployé deux applications en ligne. Il s'agit de « FISCALIS » et de « MESURE ». Amorcée depuis plus d'une dizaine d'années, la numérisation des procédures fiscales s'est généralisée au niveau des centres divisionnaires des impôts (struc-



La dématérialisation réduit les lenteurs administratives, permet un gain de temps et la traçabilité des opérations.

tures dédiées aux petits contribuables au Cameroun) depuis le 1er janvier 2022. Depuis lors, la DGI proscrit toute gestion physique des opérations.

Cette réforme a eu une incidence positive sur l'élargissement de l'assiette et la sécurisation des recettes. A ce sujet, la plateforme « FUSION » (croisement des fichiers douanes-impôts) a permis d'identifier 4320 importateurs non actifs à la DGI dont l'exploitation a induit la fidélisation à ce jour de près de 546 contribuables pour un rendement fiscal de plus

de 3 milliards. D'une manière général, la télé-déclaration a permis une amélioration du civisme fiscal via l'informatisation du fichier national. Pas étonnant alors que la DGI affiche des performances de collecte de plus de 100% depuis une décennie.

De même, pour éliminer les lenteurs administratives, assurer la fluidité dans le trafic des marchandises et assurer la traçabilité des opérations, le Cameroun a opté depuis des années pour des systèmes de dédouanement automatisés. Au-

jourd'hui, les acteurs de la chaîne logistique se sont familiarisés avec les plateformes e-GUCE et CAMCIS. L'ensemble des procédures de dédouanement des marchandises ont été dématérialisées depuis l'entrée en vigueur de CAMCIS le 1er Janvier 2020, en remplacement de l'ancien système « SYDONIA ».

Ainsi, en matière d'importation et d'exportation, les délais de procédures seront réduits de sept à trois jours au plus. Les opérations de dédouanement quant à elles, après validation du manifeste à l'enlèvement de la marchandise, sont d'un jour. De plus, l'informatisation et l'automatisation des procédures a facilité la gestion intégrée des cautions en ligne ; la diversification des modes de paiement (virements, cartes de crédits, espèces, opérateurs de téléphonie), la répartition des paiements entre les parties prenantes (Trésor Public, Douane, SGS, CNCC, GUCE, PAD etc.)

Les performances des administrations douanières et fiscales sont saluées par le président de la République dans son Message à la Nation le 31 décembre 2021 : « les réformes mises en œuvre en matière budgétaire, notamment dans les domaines fiscal et douanier ont accru notre capacité à lever des fonds sur le marché financier international. »

TRANSPARENCE

Le processus budgétaire ouvert aux quatre vents

Débat d'orientation budgétaire, forum de dialogue entre le ministère des Finances et les organisations de la société civile, portail du budget ouvert, etc. L'accès à l'information sur le processus budgétaire et les dépenses publiques n'a plus de secret au Cameroun.

Depuis le 10 novembre 2023, l'accès aux données budgétaires et aux dépenses publiques du Cameroun est à la portée d'un clic. Dans un communiqué de presse, le ministre des finances (Minfi) a informé l'opinion nationale et internationale de la mise en ligne du portail du budget ouvert dénommé « Boost Cameroun » à l'adresse www.boostcameroon.cm. Pour l'heure, les informations disponibles concernent les exercices 2019, 2020, 2021, et bientôt 2022. Toutes choses qui devraient renforcer la responsabilité des pouvoirs publics dans la mise en œuvre des politiques publiques, améliorer la participation citoyenne au suivi et au contrôle de la mise en œuvre des politiques publiques, faciliter le suivi-évaluation de la performance des programmes.

Dans le but de renforcer la participation citoyenne en vue de penser ensemble pour améliorer la gestion des finances publiques, le Minfi a institué un Forum d'échanges avec les Organisations de la Société Civile (OSC). La première édition s'est tenue le 27 octobre 2022 à Yaoundé sur le thème «



Grace aux lois de 2007 et 2018, parlementaires et citoyens sont étroitement associés au processus budgétaire.

Réforme de la gestion des Finances publiques et bien-être des citoyens dans un contexte de crises multidimensionnelles ». Occasion pour le directeur général du Budget, Cyrill Edou Alo'o de rappeler que « ce forum est un nouveau pas dans le vaste chantier de la participation citoyenne dans la gestion des affaires de la Cité ». Tirant sa source de la loi portant régime financier de l'Etat adoptée en décembre 2007, « il vise d'une part à jeter les bases d'un dialogue structuré entre les OSC et le gouvernement représenté par le ministère des finances, et d'autre part, à renforcer les capacités des organisations de

la société civile afin d'optimiser les interventions en matière de Gestion des finances publiques ».

Prise en compte

En effet, la loi de 2007, pose les bases d'une gestion des finances publiques plus transparente et une plus grande implication du citoyen dans le suivi et le contrôle du processus budgétaire. Dans cette perspective, les progrès réalisés ces dernières années sont notables. A titre d'illustration, on peut citer la participation des OSC au Débat

d'Orientation Budgétaire (DOB), le Comité Interministériel d'Examen de Programmes, le Comité de Pilotage de la Plateforme de Dialogue sur les Finances Publiques, les Conférences Elargies de Programmation de Budgétisation et de Performance Associée, le Groupe de Travail sur la production et la vulgarisation du Budget Citoyen.

Pour le chef de Division de la réforme budgétaire au ministère des Finances, Sophie Boumsong, « il s'agit d'une dynamique d'apprentissage continue et d'ouverture graduelle pour la prise en compte des analyses et des propositions de la Société Civile en vue d'assurer le bien-être des citoyens au Cameroun ».

A la faveur de l'adoption des lois du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques d'une part et code de transparence et de bonne gouvernance d'autre part, des innovations sont survenues dans le processus de préparation, d'adoption et d'exécution des budgets publics, notamment l'institutionnalisation du DOB. Depuis 2019, le DOB permet effectivement au Parlement de contribuer à la définition du cadrage macroéconomique et budgétaire. Ce faisant, il peut donner son avis aux choix de politique budgétaire ainsi qu'aux hypothèses macroéconomiques et budgétaires qui sous-tendent le projet de budget en cours de préparation.

CRÉDIBILITÉ DE LA SIGNATURE DE L'ETAT

La preuve par le marché des capitaux

Pour financer son budget et réaliser ses grands projets de développement, le Cameroun a recours depuis plus d'une décennie à de nouveaux instruments au rang desquels l'emprunt obligataire qui lui a ouvert la voie sur les marchés financiers.

L'un des facteurs remarquables de l'extraordinaire résilience du Cameroun au cours des dix dernières années marquées par une conjoncture économique défavorable, c'est la grande capacité du pays à recourir à des mécanismes innovants pour financer son économie. Après les années 2010 (203,179 milliards à 5,6%), 2013 (80 milliards à 5,9%), 2014 (153 milliards à 5,5%), 2016 (165 milliards à 5,5%), 2018 (207 milliards à 5,6%) et 2022 (235 milliards à 6,25%), le Cameroun est retourné une fois de plus sur le marché financier sous régional de la Cemap en 2023 à l'occasion du 7e emprunt obligataire de son histoire dénommé ECMR 2023 avec comme innovation qu'il était à tranches multiples. Le pays qui voulait mobiliser 150 milliards de FCFA au soir du 30 juin 2023, en est ressorti avec



Malgré une conjoncture défavorable, le Cameroun a toujours honoré ses engagements avec ses créanciers.

une cagnotte de 176 692 640 000 FCFA, soit un taux de souscription de 117,8%.

Pour multiplier les opportunités circonstanciées de capter des ressources additionnelles utiles à réaliser les projets de développement prioritaires, le Cameroun fait son entrée en 2015 sur le marché des euro bonds, réservé jadis à certains pays, sous la condition de répondre à certains critères d'éligibilité à l'exemple de la transparence dans la gestion des finances publiques. Cette opération pionnière sera, elle

aussi, couronnée de succès malgré un taux d'intérêt relativement élevé à 9,5% sur un montant global de 450 milliards de FCFA.

Dans un contexte économique particulièrement difficile marqué entre autres par la rareté des liquidités et le resserrement des conditions du marché, le pays retourne sur le marché international en 2021 et lève 450 milliards aux fins du rachat de l'euro bond de 2015. Un succès éclatant qui a forcé l'admiration du président de la République, lors de son adresse à la

Nation le 31 décembre 2021 : « La crédibilité de la signature du Cameroun a de ce fait favorisé la réussite de l'opération de refinancement de l'Euro bond ainsi que la conclusion d'un nouveau programme économique et financier avec le Fonds Monétaire International ».

Pour le financement à court et moyen termes de sa Trésorerie, le pays émet aussi des Bons du Trésor Assimilables (BTA) et les Obligations du Trésor Assimilables (OTA). Au 31 décembre 2022, 3 407,05

milliards avaient été émis sur le marché monétaire de la BEAC dont 2 436,62 milliards de BTA et 1 038,43 milliards de F CFA d'OTA.

D'après la BEAC, l'encours du Cameroun au 31 décembre 2022 s'établit à 2092,59 milliards, soit 1 267,21 F CFA pour le marché monétaire, 285 milliards de F CFA pour le marché de la syndication et 540,35 milliards de F CFA pour l'Eurobond. A date, le Cameroun a remboursé l'intégralité des emprunts obligataires précédemment souscrits. Celui de 2018 a été intégralement remboursé à l'échéance de novembre 2023. Ainsi, le Trésor public camerounais a déjà remboursé un montant de 3349,14 milliards dont 2294 milliards sur le marché monétaire de la BEAC, 645 milliards sur le marché monétaire local et 360,12 milliards sur le marché monétaire international. Il n'est donc pas superflu de l'affirmer, le Cameroun se positionne en animateur majeur de cette véritable machine à financer les économies des pays de la sous-région.



Journal de
l'Economie et
des Marchés

Maintenez le lien, abonnez-vous à la version numérique



Tél. : (237) 696 49 24 40
E-mail : lettrebourse@gmail.com

Retrouvez nous sur ekiosque.com

**COMMUNIQUE DE PRESSE***Douala, 19 décembre 2023***BDEAC : le Conseil d'Administration approuve le budget 2024 et de nouveaux financements pour près de FCFA 120 milliards**

La session ordinaire du Conseil d'Administration de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) s'est tenue ce 19 décembre 2023 à Douala en République du Cameroun, sous la Présidence de **Monsieur Fortunato-OFA MBO NCHAMA** Ministre des Finances et du Budget de la République de Guinée Equatoriale, son Président en exercice.

Monsieur Dieudonné EVOU MEKOU, Président de la BDEAC, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour, à savoir entre autres :

- (i) la poursuite des réformes à travers plusieurs projets de textes ;
- (ii) l'examen du Projet de budget 2024 et ;
- (iii) l'examen des propositions de financement.

Au cours des travaux, le Conseil d'Administration a approuvé le projet de budget 2024 qui lui a été soumis, en vue de soutenir la mise en œuvre des activités opérationnelles de la Banque au cours du prochain exercice. Il s'élève à FCFA 70 milliards en capital et fonctionnement.

Suivant la dynamique de la transformation et de la modernisation de la Banque amorcée depuis le lancement du Plan Stratégique 2023-2027 « Azobé », les Administrateurs ont également apporté leur soutien à la Direction de la Banque en approuvant plusieurs projets de réforme des textes qui leur ont été soumis. Ceux-ci concernent, entre autres, les Règlements Intérieurs de l'Assemblée Générale, du Conseil d'Administration, du Comité des Risques, ainsi que la Déclaration d'appétence au risque.

Sur le point relatif aux propositions de financement de nouveaux projets, les Administrateurs ont approuvé divers projets pour un montant global d'environ **FCFA 120 milliards**. Ces projets couvrent différents domaines, à savoir les routes, l'industrie et le tourisme. La mise en œuvre de l'ensemble de ces projets aura un fort impact social et économique en termes de contribution à la création de la richesse pour les Etats, de création d'emplois directs et indirects et d'amélioration des conditions de vie des populations.

Clôture des travaux, Monsieur Fortunato-OFA MBO NCHAMA a exprimé ses remerciements aux plus hautes Autorités Camerounaises pour l'accueil chaleureux et fraternel qui a été réservé à tous les participants au Conseil d'Administration ainsi que pour les dispositions matérielles et sécuritaires prises pour la bonne tenue des assises.

Conformément aux textes de la BDEAC en vigueur, la Présidence du Conseil d'Administration sera assurée à partir de janvier 2024 par la République du Tchad, suivant le principe de rotation par ordre alphabétique des pays de la CEMAC.

Fait à Douala, le 19 décembre 2023.



**COMMUNIQUE DE PRESSE***Assemblée Générale Extraordinaire, Douala 20 décembre 2023***BDEAC : les Actionnaires réaffirment leur soutien à la Banque pour la poursuite des réformes engagées sous le Plan Stratégique 2023-2027 « Azobé »**

L'Assemblée Générale de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) s'est réunie en session extraordinaire le 20 décembre 2023 à Douala, en République du Cameroun, sous la Présidence de **Monsieur Fortunato-OFA MBO NCHAMA**, Ministre des Finances et du Budget de la République de Guinée Equatoriale, son Président en exercice

Monsieur Dieudonné EVOU MEKOU, Président de la BDEAC, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour qui portait essentiellement sur la poursuite des réformes engagées dans le cadre du Plan Stratégique 2023-2027 « Azobé »

Examinant ce point, les Actionnaires ont adopté le Règlement Intérieur de l'Assemblée Générale qui leur a été soumis. Ils ont salué cette réforme qui renforce le corpus réglementaire qui a significativement évolué au cours de l'exercice 2023

Les Actionnaires ont particulièrement apprécié les évolutions observées en 2023 qui comprennent l'approbation des financements à hauteur de **FCFA 267 milliards**, l'adoption de 10 Politiques et Chartes venant renforcer la gouvernance de la Banque, ainsi que la mise en place du Comité des Risques et du Comité d'Ethique et de Déontologie. Les Actionnaires ont félicité le Président de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration pour les résultats atteints.

Clôturant les travaux, Monsieur Fortunato-OFA MBO NCHAMA a exprimé ses remerciements aux plus hautes Autorités Camerounaises pour l'accueil chaleureux et fraternel qui a été réservé à tous les participants à l'Assemblée Générale ainsi que pour les dispositions matérielles et sécuritaires prises pour la bonne tenue des assises.

Conformément aux textes de la BDEAC en vigueur, la Présidence de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration sera assurée à partir de janvier 2024 par la République du Tchad, suivant le principe de rotation par ordre alphabétique des pays de la CEMAC

*Douala, le 20 décembre 2023*

SUPERVISION BANCAIRE

Un nouveau siège pour la Cobac et une nouvelle agence Beac au Gabon

Le président de la Transition, Brice Clotaire Oligui Nguema, a procédé à la pose de la première pierre des deux édifices à Libreville et à Mouila, les 9 et 12 décembre 2023. Au-delà du développement urbain, ces structures s'inscrivent dans l'accompagnement du développement économique national.

C'est un acte digne d'un hommage pour Jean-Félix Mamalepot, celui qui fut le deuxième gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (Beac) et premier président de la Commission bancaire de l'Afrique Centrale (Cobac). De juillet 1990 à avril 2007, le Gabonais s'est distingué à la tête de ces deux structures, rappelle-t-on à la Beac, par la modernisation de la politique monétaire et des systèmes de paiement, l'harmonisation de la politique de change, le positionnement de la Cobac comme véritable organe de supervision bancaire dans la Cemac, la réforme du Conseil d'Administration de la Beac, la création de la Caisse de Retraite des agents de la Beac. C'est certainement en reconnaissance de son œuvre que, sur la rue qui porte son nom à Libreville que sera érigé le futur siège



Les deux chantiers sont un investissement de 50 milliards de FCFA injectés dans l'économie gabonaise.

de la Cobac.

Le chantier a été lancé le 12 décembre 2023 avec la pose de la première pierre par le président de la Transition du Gabon, Brice Clotaire Oligui Nguema. Soit 11 ans jour pour jour après le décès de Jean-Félix Mamalepot. Il s'agira d'un édifice bâti sur 16 098 m² (offert par l'Etat), comprenant trois bâtiments dont un immeuble de sept étages, offrant 150 bureaux, 400 postes de travail, 10 salles de réunions de 20 à 150 places, un amphithéâtre, une salle de restauration, une infirmerie, une salle de sport, des aires de stationnement.

Le tout alimenté par énergie solaire, grâce à 504 panneaux photovoltaïques. C'est un investissement (construction et équipement) de 35 milliards de FCFA. Le futur siège vise à augmenter les capacités humaines et techniques de cet organe de la Cemac.

La Cobac a été créée le 16 octobre 1990 par la conférence des chefs d'Etat, dans un contexte de restructuration du secteur bancaire et de réforme et de renforcement du système de surveillance des établissements de crédits. La décision d'implanter son siège dans la capitale gabonaise a été prise au cours

du sommet de la Cemac du 25 juin 1999 à Malabo. En tant que « gendarme » du secteur bancaire sous-régional, la Cobac veille au respect par les assujettis des dispositions législatives et réglementaires édictées par les Autorités monétaires nationales, la Banque centrale et par elle-même. Elle dispose donc d'un pouvoir administratif, réglementaire, de contrôle et de sanction. Elle accomplit sa mission en tenant compte des mutations de l'environnement international et de l'objectif d'intégration financière de la sous-région qui lui est assigné par la Convention de l'Union monétaire de l'Afrique Centrale (Umac).

Avant la pose de la première pierre du siège de la Cobac, Brice Clotaire Oligui Nguema a sacrifié au même exercice le 9 décembre dans la ville de Mouila, province de la Ngoumié. C'était à l'occasion du lancement du chantier de la future agence locale de la Beac. Sur un espace de 10 490 m², offert par l'Etat, il sera construit un bâtiment principal de trois étages et des bâtiments annexes pour l'infirmerie et les équipements techniques. Selon le Vice-gouverneur de la Beac, Michel Dzombala, il s'agit

d'un investissement de 16 milliards de FCFA, financé sur fonds propres par la Banque centrale.

L'ouverture d'une agence de la Beac à Mouila participe de la promotion de la bancarisation, la sécurisation des moyens de paiement et plus généralement au développement de l'économie locale. C'est donc à juste titre que le ministre Mays Moussi a invité les autres acteurs du secteur financier national et sous-régional pour qu'ils intègrent, dans leurs plans d'expansion, l'installation des filiales et des bureaux à Mouila et ailleurs dans le pays.

L'agence de Mouila s'inscrit dans la poursuite de l'ambitieux programme immobilier adopté par la Beac le 13 décembre 2007. Ce qui a permis depuis lors la construction des nouvelles directions nationales de Libreville (Gabon), de Malabo (Guinée équatoriale), de Ndjamena (Tchad), de Bangui (RCA). Ainsi que des agences et centres de Moundou, Abéché et Amdjarass (à l'étude) au Tchad ; Tchibanga (Gabon) ; Oyo (Congo) ; Ebebiyin (Guinée équatoriale), Ebolowa (en chantier) et Maroua (à l'étude) au Cameroun.

Dagoro Etroukan

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Gestion de l'environnement, crises et catastrophes en Afrique Centrale.

L'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture a organisé à Douala du 18 au 22 Décembre 2023, un atelier de renforcement des capacités en changement climatique, gestion de l'environnement, crises et catastrophes environnementales en Afrique centrale.

Une cinquantaine de cadres ressortissants de la Cemac composée principalement des directeurs et cadres supérieurs des ministères en charge de l'environnement et des changements climatiques, des mairies des capitales d'Afrique centrale, des cadres des organisations sous régionales et des organisations non gouvernementales impliquées dans les domaines de gestion de sensibilisation environnementale ou de changement climatique en Afrique centrale, ont échangé à Douala pendant quatre jours sur les problèmes liés au changement climatique en Afrique centrale. Il s'agit entre autres de la situation et tendance des changements climatiques et leurs impacts sur les systèmes alimentaires, la résilience des populations et la sécurité alimentaire en Afrique centrale ; comprendre, anticiper et mieux gérer les risques climatiques et les catastrophes environnementales en Afrique centrale ; le cadre juridique et politique international pour faire face aux changements climatiques ; adaptation et atténuation des changements climatiques : enjeux et implication pour les



pays de l'Afrique centrale ; mécanisme de financement des changements climatiques ; outils de rapportage et préparation de rapportage pour informer la prise de décision internationale, nationale et locale pour les changements climatiques ; gestion des risques et catastrophes : principes fondamentaux et dispositifs nationaux et internationaux.

Les résultats attendus à l'issue de l'atelier sont entre autres, une meilleure compréhension des principes, concepts de base, outils et approche de changement climatique et de leurs impacts sur les systèmes alimentaires, la résilience des populations et le renforcement de la sécurité alimentaire en

Afrique Centrale ; une maîtrise du diagnostic climatique, du suivi évaluation des changements climatiques.

Par ailleurs face à la fréquence des impacts climatiques, ainsi que les risques et catastrophes environnementales observées dans les pays de l'Afrique centrale ces dernières années, la FAO a pensé qu'il apparait important d'accompagner et outiller ces pays à mieux se préparer pour faire face et gérer efficacement les impacts de changements climatiques, ainsi que les crises et catastrophes environnementales en organisant un atelier sous-régional de Douala

Bougna Etroukan Z. R.



Maintenez le lien,
abonnez-vous
à la version
numérique



JOURNAL DE L'ECONOMIE
ET DES MARCHÉS DE CAPITAUX

COMMENT SE PARER CONTRE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Les Etats de l'Afrique Centrale recherchent des solutions innovantes

La 16ème réunion de l'équipe multidisciplinaire de la Fao, organisée il y a quelques semaines à Yaoundé, a servi de cadre pour mener la réflexion. Sous la férule de Gabriel Mbaïrobo, ministre de l'agriculture et du développement rural du Cameroun, les assises ont vu la participation du Dr Athman Mravili, Coordonnateur Sous régional de la Fao pour l'Afrique centrale et des acteurs venus de plusieurs autres pays.

« Amélioration des systèmes alimentaires et renforcement de la résilience des populations vulnérables en Afrique Centrale ». C'est le thème sur lequel les participants à cette rencontre, se sont penchés. La thématique paraissait autant plus importante que le but poursuivi dans le cadre de cette réunion, était de chercher les voies et moyens qui permettraient d'éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable, tel que l'exige l'Objectif de Développement Durable 2 (ODD2). Encore que la Fao qui y met un accent particulier, entend arrimer l'Afrique centrale à ce fait.

Il faut dire qu'en dépit d'énormes potentialités naturelles, un contexte climatique généreux et une population jeune, l'Afrique centrale est confrontée à une série de défis sociaux, politiques et économiques et environnementaux qui ont un impact significatif sur les systèmes



Photo de famille

alimentaires et la résilience. Il aura donc été question en termes d'objectifs, de familiariser les participants avec les principales nouvelles orientations stratégiques de la Fao au niveau global, les domaines prioritaires et programmatiques du bureau régional Afrique, ainsi que les progrès réalisés tant au niveau global, régional, sous régional et pays en relation avec le thème principal de cette réunion ; discuter des défis majeurs pour le développement durable des systèmes alimentaires confrontés par les populations vulnérables, en tenant compte des facteurs tels que la pauvreté, la marginalisation sociale, les changements climatiques, le faible engagement politique, les insuffisances de la gouvernance et la récession économique globale ;

facilité le partage des connaissances, d'expériences et de pratiques prometteuses entre les différents acteurs ; analyser les possibilités d'échange d'expertise entre les bureaux nationaux, au-delà de la formulation

des recommandations.

Cette réunion était d'autant plus importante que selon le rapport 2022 du State of Food Security and Nutrition in the World (SOFI) report, plus de 29,1% soit environ

57 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire, 37 % d'enfants de moins de 5 ans avec un retard de croissance. Sur plus de 2 millions de réfugiés recensés, le taux moyen d'analphabétisme est de l'ordre de 65 % et seuls 20 % des ménages d'Afrique centrale ont un accès aux mécanismes formels de protection sociale poursuit le rapport. Pour y remédier, la Fao suggère que les systèmes alimentaires durables doivent être inclusifs, équitables et résilients et les solutions y relatives doivent se décliner autour des politiques publiques, des chaînes de valeur alimentaires et des moyens de subsistance, des activités agricoles, des paysages productifs et des investissements du secteur public. Parce qu'il est, selon la Fao, question d'atteindre l'objectif stratégique « Faim Zéro » d'ici 2030.

GABRIEL MBAIROBO, LE MINADER

« Il faut trouver des solutions innovantes pour le développement »

On nous a donné le mandat avec mon collègue de l'élevage, des pêches et de l'industrie animale. C'est une réunion importante qui permet de revisiter les engagements des chefs d'Etat, de revisiter le plan d'action de la FAO, et de revisiter les plans d'actions gouvernementaux qui visent à atteindre les objectifs de développement durables à savoir mettre fin à la famine, et éradiquer la pauvreté dans nos régions. Donc il s'agit pour les experts de trouver des solutions pour les systèmes de production innovante et de financements innovants, de manière à sortir notre agriculture des difficultés, pour en faire un vrai levier de développement, assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et de faire de la sous-région d'Afrique centrale qui a de très grandes potentialités un grenier agricole de l'Afrique en général.



MINADER/ ONG PEACE CORPS

Un mémorandum d'entente

Il a été signé le mois dernier. Il vise à mettre les deux structures en phase dans le cadre de l'encadrement du développement communautaire.

C'est ce qui a transparu de l'allocution de Gabriel Mbaïrobo, ministre de l'agriculture et du développement rural, lors de cette cérémonie qui a eu pour cadre la salle de conférence du ministère de l'agriculture et du développement rural. Une salle où on pouvait y remarquer non seulement la présence des responsables de ce département ministériel mais aussi celle de cette ONG, ainsi que d'autres responsables tels que le représentant du ministère des relations extérieures. Tous sont venus rehausser l'éclat de cette cérémonie.

C'est ainsi que le ministre a indiqué dans son propos que : « En matière de Développement Communautaire, un large éventail d'approches est aujourd'hui disponible. Parmi elles, l'approche participative suit actuellement les



orientations les plus expérimentées. Elle signifie l'implication à toutes les phases du projet des parties prenantes, notamment des communautés, au développement depuis la phase d'identification jusqu'au suivi-évaluation, en passant par la conception et la réalisation ». Des propos qui ne sont pas tombés dans les oreilles des sourds. Surtout lorsqu'on sait que

l'encadrement des communautés figure parmi les priorités du gouvernement en ce moment. C'est pourquoi, parlant de l'événement, il a ajouté : « Le Mémorandum d'entente (MoU) que le département ministériel dont j'ai la charge s'apprête à signer aujourd'hui avec la représentation de l'Organisation Non Gouvernementale internationale « Peace Corps », vise à créer

une synergie d'actions entre le MINADER et Peace Corps, afin d'appuyer et d'encadrer les communautés et les acteurs du monde rural dans la promotion des activités de production agricole d'une part, et de développement rural d'autre part. Ce Mémorandum d'Entente prend son ancrage dans la Stratégie Nationale de Développement 2030 et sa déclinaison à travers la Stratégie de Développement du Secteur Rural 2020-2030 qui doit contribuer à faire des zones rurales des pôles de croissance ». Un appel à plus de responsabilité, face aux exigences de l'heure.

Capitaliser les acquis

Le ministre a poursuivi en indiquant que le mémorandum « privilégie le partenariat et entend capitaliser les acquis en matière d'agriculture, faciliter la mise à disposition d'outils pratiques d'exécution des projets, assurer le renforcement des capacités des acteurs du monde rural et mobiliser les

fonds à l'intérieur et à l'extérieur du triangle national. Au plan opérationnel, le Mémorandum d'entente entre le Minader et Peace Corps, permettra aux communautés rurales de réaliser effectivement et rendre durable leurs activités de l'agriculture à petite échelle et de promouvoir les Objectifs de Développement Durable, porteurs de croissance inclusive et de renforcement de la politique d'auto-promotion et la sécurité alimentaire tel que prescrit par le Chef de l'Etat, Son Excellence Paul BIYA ». Le ministre a fini en félicitant cette ONG. « Sur la base des résultats qui me parviennent, je ne peux manquer de féliciter Peace Corps pour le travail inlassable qu'il déploie sur le terrain, afin d'aider nos populations rurales à acquérir de nouvelles connaissances et compétences sur les systèmes agricoles en vue d'accroître la qualité et la quantité des produits agricoles, tout en atténuant les effets dramatiques du changement climatique.

Source : Paysan Elite



SCB Cameroun
Groupe Attijariwafa bank

Croire en vous

**DES FÊTES AVEC
0% DE STRESS**

Finissons l'année avec style !

SCB SHOPPING

De décembre à février, équipez-vous à 0% chez notre partenaire avec notre crédit de fin d'année et profitez de nombreux avantages:

- Jusqu'à 2 000 000 FCFA
- Taux 0%
- 6 à 12 mois de remboursement



SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN Groupe Attijariwafa bank - Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 10,54 milliards FCFA. N°89.S.152 - RC/YAO/2011/M/92 - Direction Générale : 530, Rue du Roi George B.P. 300 Douala (Cameroun).

www.scbcameroun.net



*La rédaction de La Lettre de la Bourse,
Le personnel de La Lettre Sarl, Agence de
communication et Son Directeur général,
Monsieur Salomon Douala Epale, vous
souhaitent Bonnes fêtes de fin d'année*